

# ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



**RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/07/2021	CGT	2	25000	Dr. Mohamed ALLAUI Cardiologue 20, Rue France Ville - Oasis Casa - Tél: 0522 98 00 00 CLINIQUE CARDIOLOGIQUE CASA OASIS 20, Rue de France Ville Oasis Casa Tél: 05 22 98 07 06 Fax: 05 22 98 83

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE KOUTOUBIA Mohamed ALLAUI Directeur d'Etat SA L'Assurance Maladie Cité Djemaa - Casablanca Tél: 05 22 37 31 87 - 05 22 57 39 24 INPE: 92038304	08/07/2021	8981,15

**ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

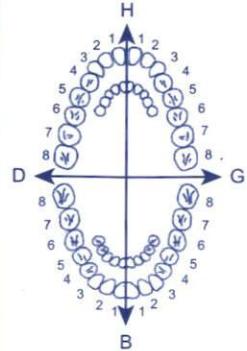
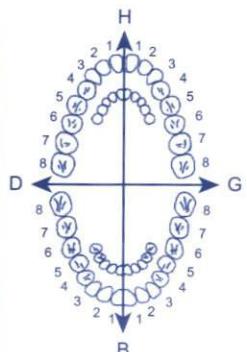
**AUXILIAIRES MEDICAUX**

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	
D	00000000 35533411	00000000 11433553	G	
B				
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX			DATE DE L'EXECUTION



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس  
**CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis**  
 Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle  
 Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique  
 Coro-Scanner / 128 barrettes

Cardiaspirine 100 mg/30cpls  
 Acide acetylsalicylique  
 P.P.V. : 27,70 DH  
 Bayer S.A.

الدكتور م. dallaoui  
 6 118001 090280

268,00 Dosis  
 et

Pathologie Vasculaire  
 de la Faculté

Lot: RD0509A  
 Per: 04/2023  
 PPV: 116DH90

Hôpitaux de Casablanca

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat-R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca

Corvasal 2 mg, cp b 30

P.P.V. : 46,70 DH

6 118001 080335

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat-R.P.1,

Ain sebaâ Casablanca

Corvasal 2 mg, cp b 30

P.P.V. : 46,70 DH

6 118001 080335

PPV: 147DH40  
 PER: 03/23  
 LOT: K732-1

LOT 201590  
 EXP 06/2023  
 PPV 99.00DH

TAMSULOSINE WIN LP  
 0,4MG GELU B30  
 P.P.V: 98DH00  
 6 118000 062257

- 08/07/21
- Mr. Khalidi Mohamed
- Cardiaspirine 100 mg S.V.  
 27,70 1cp/j midi
  - Coveram 10/5 mg S.V.  
 269,00 1cp/j matin
  - coronat 25 mg S.V.  
 116,90 ½ cp/j matin
  - corvasal 2 mg S.V.  
 16,70 x 3/j
  - Rogat 10 mg S.V.  
 167,40 1cp + 3/j soir
  - Opdes 20 mg S.V.  
 99,00 1gel/j matin
  - Tamsulosine S.V.  
 98,00 1cp/j
- 898,10

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE  
 CASA OASIS  
 20, Rue France Ville Oasis-Casa  
 Tel: 05 22 98 07 06 Fax: 05 22 98 83 25

Dr. Mohamed ALLAOUI  
 Cardiologue  
 20, Rue France Ville-Oasis  
 Casa - Tel: 0522 98 07 06

**valable 3 mois**

Le 08/07/2011

## **DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE**

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. : *Thalidi Mohamed*

Présente *HTA et coronaropathie*

Nécessitant un traitement d'une durée de :

*longue durée*

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit) *4 mois*

site : [www.mupras.com](http://www.mupras.com) // mail : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com) // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18

Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage, Casablanca